

DEPARTEMENT DE LA REUNION  
COMMUNE DE SAINT-PIERRE

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DECEMBRE 2025**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 43

Nb. de représentés : 8

Nb. d'absents : 2

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à 17h09, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

**AFFAIRE N° 43/2119 :**

Bois d'Olives : Convention de mise à disposition du bien cadastré section IE n°1854 par la Commune de Saint-Pierre à l'Ecole des Métiers d'Accompagnement de la Personne de l'Océan Indien d'Enseignement Supérieur (EMAP OI) - Fixation de la redevance

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal, BOYER Thierry, BANDAMA ATIAMA Yvonne.

**REPRESENTE (S) :**

MM. TEVANEE Jean François (par Monsieur TAN Willy), BRET Jean Paul (par Madame CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela), PALIOD Marie Claude (par Monsieur DIJOUX Stéphano), MALET Viviane (par Monsieur David LORION), CADET André (Monsieur BALZANET Jonhy) , BELLON Stéphen (par Madame PAPY Anne Marie) , RIVIERE Christelle (par Madame ROUVRAIS Simone), BALAYA GOURAYA Armand (par Monsieur ANDA).

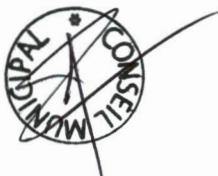
**ABSENTS :**

MM. VAYABOURY Jean Patrick, SAUTRON François.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 23 décembre 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 10 décembre 2025.



Le Maire,

Accusé de réception en préfecture  
974-21574074-20251217-43-2119-DE  
Date de télétransmission : 23/12/2025  
Date de réception préfecture : 23/12/2025

David LORION

**Affaire n°43/2119 : Bois d'Olives : Convention de mise à disposition du bien cadastré section IE n°1854 par la Commune de Saint-Pierre à l'Ecole des Métiers d'Accompagnement de la Personne de l'Océan Indien d'Enseignement Supérieur (EMAP OI) - Fixation de la redevance.**

Foncier - Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune de Saint-Pierre a consenti à l'École des Métiers d'Accompagnement de la Personne de l'Océan Indien d'Enseignement Supérieur (EMAP OI) Association loi 1901, association de formation professionnelle à intervention et au développement social, une convention de mise à disposition en date du 20/01/2023, du bien communal cadastrée EI n°1854 destinée à un espace de stationnement, à titre gratuit. Cette convention d'une durée de 3 ans prendra fin le 20/01/2026.

EMAP OI œuvre en faveur de la formation et de l'insertion professionnelle dans le secteur médico-social et sanitaire et accueille 800 apprenants chaque année.

Vu la demande de renouvellement de EMAP OI en date du 11/09/2025

**Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :**

- D'APPROUVER une convention de mise à disposition dont les principaux termes sont décrits ci-dessous, au profit de l'École des Métiers d'Accompagnement de la Personne de l'Océan Indien d'Enseignement Supérieur (EMAP OI) Association loi 1901 publiée au Journal Officiel le 23/03/2002 identifiée au SIREN sous le 440 944 544 – adresse du siège social : 1D Chemin Vélia BP 24 97432 Ravine des Cabris, représentée par son président en exercice Mr GAZAR Yannick

**- Désignation du bien :**

Référence cadastrale	Superficie	Adresse
Section IE n°1854	1103 m <sup>2</sup>	69 Chemin Balzamine 97432 Ravine des Cabris

**- caractères de la convention : administratif, temporaire, précaire et révocable**

Il est porté à la connaissance de l'Association que le bien concerné a été acquis dans le cadre du PNRU2 (Programme National de Renouvellement Urbain de Bois d'Olives). Par conséquent, eu égard à cette opération, la convention de mise à disposition est consentie de façon temporaire

- Durée : 3 ans à compter du 21/01/2026.

- Dénonciation : à tout moment avec un préavis d'un (1) mois par l'une ou l'autre des parties

- Destination exclusive des lieux : destiné à un espace de stationnement

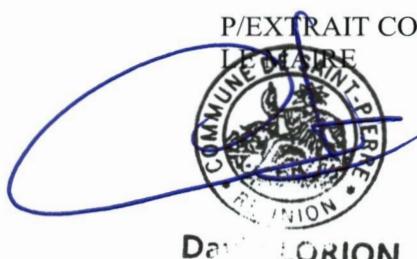
- Sécurité : à charge pour l'association de respecter la réglementation en matière de sécurité et celle des sites et établissements recevant du public

Les autres clauses sont relatées dans la convention ci-annexée.

**• DE FIXER la redevance à titre gratuit.**

La valorisation comptable du bien mis à disposition étant considérée comme une subvention en nature de 2 680.29 €/an devra être comptabilisée et enregistrée dans les comptes annuels de l'association. Un justificatif de cette inscription devra être transmis à la Commune de Saint-Pierre.

**• DE L'AUTORISER à signer tous documents liés au suivi de cette affaire, notamment la convention de mise à disposition temporaire y afférente.**



P/EXTRAIT CONFORME,



Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20251217-43-2119-DE  
Date de télétransmission : 23/12/2025  
Date de réception préfecture : 23/12/2025